

## SÉANCE DU 14 AVRIL 2023

Convocation du 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze avril, à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué par Mme Nicole GÉLÉBART, s'est réuni à la mairie.

**Étaient présents :** Mme Nicole GÉLÉBART, MM. Sylvain COTARD et Alain LANGLOIS, Mmes Marie-Claire BOURCIER et Dominique JONQUAY, M. Gérard NAVARRO, Mme Claire GREVREND, M. Ludovic GRENIER, et Mme Catherine DUMAIS, formant la majorité des membres en exercice.

**Absente excusée :** Mme Florence DOUTRELEAU pouvoir à Mme GÉLÉBART

**Absent :** M. Hugo DELHAYE

**Secrétaire de séance :** M. GRENIER

La séance est ouverte à 20 heures.

Les comptes rendus des séances des 15 décembre 2022 et 16 février 2023 sont approuvés à l'unanimité.

### ADMISSION EN NON-VALEUR / CRÉANCES ÉTEINTES (délibération n° 2023-4)

Mme le Maire informe le Conseil que la Trésorerie demande l'admission en non-valeur – c'est-à-dire l'annulation – de la dette de Mme Patricia Hébert, locataire du logement communal situé au-dessus de la mairie qui n'a pas payé tous ses loyers en 2017 et 2018, laissant ainsi à la commune une ardoise de 3 870,86 €. En effet, toutes les dettes de Mme Hébert ont été effacées, ce qui fait que la Trésorerie ne peut plus lui demander leur paiement.

Tout le Conseil municipal trouve cette situation anormale, car Mme Hébert n'est pas à la rue. Des membres du Conseil pensent qu'elle a organisé son insolvabilité. Le question est de savoir si la commune accepte dès maintenant cette annulation de la dette de Mme Hébert – ce qu'elle sera de toute façon, à terme, obligée de faire – ou si elle traduit son mécontentement en refusant une nouvelle fois d'admettre cette créance en non-valeur. M. Navarro et Mme Dumais sont d'avis de refuser cette demande, tandis que le reste du Conseil préfère l'accepter – à contrecœur – pour ne pas perdre à nouveau du temps sur ce sujet lors d'une prochaine réunion.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (8 voix POUR – 2 voix CONTRE, M. NAVARRO et Mme DUMAIS), admet en non-valeur, au titre de créances éteintes, la somme de 3 870,86 € correspondant à des loyers impayés par Mme Patricia Hébert en 2017 et 2018.**

### DEMANDE D'UNE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE POUR LE RENOUELEMENT D'UN DÉFIBRILLATEUR (délibération n° 2023-5)

Mme le Maire explique que le Département subventionne l'achat ou le remplacement de défibrillateurs dans la limite d'un par an. Comme la commune est légalement obligée d'en installer un à la salle – puisqu'il s'y déroule des activités sportives –, elle propose d'acheter un défibrillateur cette année pour l'installer là-bas. Elle ajoute que l'an prochain, celui du presbytère pourrait être remplacé en installant un nouveau devant la mairie. Enfin elle présente le devis de l'entreprise SCHILLER pour un montant de 1 892,34 € TTC ; une subvention de 50 % de son montant HT – soit 788 € – peut être demandée au Département.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite auprès du Conseil départemental une subvention de 788,47 € – soit 50 % de la dépense subventionnable HT – au titre du programme d'aide à l'acquisition et au renouvellement des défibrillateurs.**

### **COMPTE DE GESTION 2022** (délibération n° 2023-6)

Mme le Maire présente le compte de gestion 2022 de la Trésorerie de Fécamp qui fait apparaître les résultats suivants :

- **Excédent** de clôture en section de **Fonctionnement** : **235 714,28 €**
- **Déficit** de clôture en section d'**Investissement** : **43 204,41 €**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022 de la Trésorerie de Fécamp.**

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2022** (délibération n° 2023-7)

M. Langlois présente le compte administratif 2022 de la commune dont les chiffres sont identiques au compte de gestion de la Trésorerie de Fécamp, soit :

- **Excédent** de clôture en section de **Fonctionnement** : **235 714,28 €**
- **Déficit** de clôture en section d'**Investissement** : **43 204,41 €**

**Mme le Maire étant sortie de la salle, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte administratif 2022 de la commune.**

### **AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2022** (délibération n° 2023-8)

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal que le compte administratif 2022 de la commune fait apparaître les résultats suivants :

- **Excédent** de clôture en section de **Fonctionnement** : **235 714,28 €**
- **Déficit** de clôture en section d'**Investissement** : **43 204,41 €**

et qu'il convient d'affecter l'excédent de Fonctionnement en tenant compte des restes à réaliser en 2023 se montant à 24 000,00 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de Fonctionnement (235 714,28 €) pour 168 509,87 € à l'article 002 et pour 67 204,41 € au 1068.**

### **VOTE DU TAUX DES TAXES ET DU BUDGET PRIMITIF 2023** (délibération n° 2023-9)

Mme le Maire précise que la commission Finances a préparé le budget sans hausse des taux, c'est pourquoi elle propose de **voter des taux identiques à 2022**, soit :

- **Taxe d'Habitation** **7,08 % (pour les résidences secondaires)**
- **Foncier Bâti** **44,74 %**
- **Foncier non Bâti** **37,01 %**

Elle détaille ensuite les prévisions de crédits pour la section de Fonctionnement, et M. Cotard précise le montant des subventions allouées aux associations. À noter une économie substantielle prévue en frais de télécommunication grâce au passage à la fibre et à la réalisation d'un réseau regroupant la mairie et l'école.

Puis Mme le Maire présente les opérations prévues en section d'Investissement avec notamment des travaux d'agrandissement de l'atelier communal, de réfection de la toiture et de remplacement des menuiseries extérieures du local des associations et de remplacement des portes des sanitaires de l'école, l'installation d'un nouveau poteau incendie, l'achat d'un défibrillateur pour la salle polyvalente, le remplacement des logiciels de la Mairie et de petits aménagements autour de la mairie. Une somme est également prévue pour commencer la réhabilitation du logement au-dessus de la mairie.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2023 de la commune qui s'équilibre comme suit :**

|  |               |
|--|---------------|
| - Dépenses et recettes de Fonctionnement | 408 634,45 €  |
| - Dépenses et recettes d'Investissement  | 307 894,53 €. |

## **TRAVAUX**

**Restructuration de la mairie :** Les travaux sont achevés, à l'exception de la VMC qui reste à poser par l'électricien. Dès que ce sera fait, le passage des commissions Sécurité et Accessibilité sera sollicité. Le résultat de cette opération donne entière satisfaction.

**Projets d'agrandissement de l'atelier communal et de réfection du logement au-dessus de la Mairie :** Un agrandissement de l'atelier communal – situé derrière la salle polyvalente – permettrait de stocker les archives les plus anciennes de la Mairie ainsi que du matériel de la commune et des associations. D'autre part, la locataire du logement au-dessus de la mairie va quitter les lieux en juillet. Ce sera l'occasion de procéder à la réhabilitation de cet appartement. Des architectes ont été rencontrés pour examiner ces deux projets.

**Voirie :** Le chiffrage de la réfection de la rue du Chêne Saint-Martin du monument aux Morts au virage du cimetière va être demandé.

**Appartement communal n° 1 du presbytère – rez-de-chaussée gauche :** Un devis pour le remplacement de la douche a été demandé.

## **URBANISME**

Mme le Maire présente les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction ou instruits depuis la dernière réunion du Conseil.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**SIVOS Atouts Vents :** Exposé de M. Cotard et de Mme Dumais ; le budget a été voté avec une augmentation de 10 000 € de la participation totale demandée aux communes.

*Arrivée de Mme Doutréleau à 22 h 40.*

**Syndicat Intercommunal de Voirie Valmont-Sud :** Exposé de M. Langlois ; un des deux agents est arrêté depuis décembre et a peu de chances de reprendre son poste. Son remplacement est en cours.

**Entretien du cimetière :** Exposé de M. Cotard qui a participé à une journée d'information à ce sujet à Fécamp. Plusieurs pistes peuvent être envisagées : laisser les titulaires des concessions entretenir les abords de leur tombe, désherber toutes les 2 semaines, enherber et tondre toutes les 3 semaines... Une consultation va être lancée auprès de la population pour connaître son avis.

**Recensement de la population :** Il a eu lieu en janvier/février ; merci à notre agent recenseur, Mme Michèle Sevestre.

**Communauté d'agglomération :** La communauté d'agglomération a choisi d'augmenter son taux de taxe foncière, et comme une contribution financière sera demandée pour financer la prévention des inondations (GEMAPI), le montant des impôts locaux des administrés devrait augmenter sensiblement.

D'autre part, la Communauté d'agglomération étudie la possibilité de récupérer la majeure partie de la taxe d'aménagement et 10 % de la taxe foncière touchée par la commune pour la zone d'activité du Buc, puisque la gestion de cette zone fait partie de ses compétences.

Enfin, la Communauté d'agglomération a transmis à la commune le règlement de collecte des déchets ménagers ; c'est au Maire de veiller au respect de ce règlement voté par l'Agglomération.

**Festival du printemps :** Dans le cadre de ce festival, un concert sera organisé à l'église le 6 mai.

**Médiévales 2023 :** Pour cette édition, la Communauté d'agglomération a attribué une subvention de 1 500 € au comité des Fêtes. La subvention « habituelle » de 1 500 € du Département a déjà été versée. Il faut se féliciter de l'arrivée de nouveaux membres actifs au Comité, qui s'investissent beaucoup, notamment pour les Médiévales.

**Jeux pour enfants :** La balançoire et le tape-cul sont à changer.

**Repas des Anciens :** Il sera désormais organisé en octobre, comme l'an dernier.

L'ordre du jour étant épuisé et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 23 h 29.